

<http://clg-voltaire-saint-florent-sur-cher.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article365>

Le conseil de classe

- 03 - La Vie scolaire - Espace délégués - Devenir délégué - Le rôle du délégué de classe -



Date de mise en ligne : mardi 28 février 2012

Copyright © Collège VOLTAIRE de Saint-Florent-sur-Cher - Tous droits

réservés

Le conseil de classe

Objectif du conseil de classe :

Le conseil de classe consiste à étudier la scolarité de chaque élève afin de remplir les bulletins des élèves. Il est présidé par le chef d'établissement ou par son représentant (Principale adjointe, CPE).

Le déroulement du conseil de classe :

- 1- Une fois tous les membres arrivés, le Principal ouvre le conseil de classe.
- 2- Le chef d'établissement donne la parole au professeur principal qui donne son avis sur l'ambiance de la classe.
- 3- Puis cela déclenche un tour de table sur ce sujet.
- 4- Ensuite vient le cas par cas des élèves de la classe. Le bulletin de chaque élève est projeté au tableau afin de rédiger la synthèse générale de l'élève. Durant le conseil de classe, un élève peut être mis en garde pour le comportement et pour le travail mais il peut aussi recevoir des encouragements ou des félicitations du conseil de classe.